



Décision concernant l'octroi d'un crédit d'objet pour la transformation des locaux du Centre d'impression des Ronquoz et l'installation d'infrastructures techniques et scientifiques dans le cadre du Campus Energypolis

1. Déroulement des travaux

La Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS) s'est réunie le 23 avril 2019, de 8h30 à 12h00, salle Zeuzier, Bâtiment de l'EPFL Industrie 17, Sion.

Commission EFCS

Membres	23.04.2019
LÖTSCHER Martin, CVPO ; Président	X
CONSTANTIN Patricia, AdG/LA, Vice-présidente	X
PERROUD Bruno, UDC, rapporteur	X
BRUTTIN Loïc, suppl. PLR	X
DUBUIS Alexandre, Les Verts	MOOS Marie-Angèle
DUBUIS Margaux, AdG/LA	EVEQUOZ Patrick
GUALINO Pierre, PDCB	X
JACQUOD Eric, UDC	BOAND Vincent
PANNATIER Christophe, PDCC	GACHNANG Mathieu
SCHAFEITEL Fabien, PDCC	X
TERRETTAZ Jean-Pierre, PLR	X
WERLEN Egon, suppl. CSPO	X
ZURBRIGGEN Fabian, SVPO	X

Service parlementaire

REYNARD Sarah, collaboratrice scientifique

Administration cantonale

DARBELLAY Christophe, Conseiller d'Etat, Chef du DEF

DINI Sophia, Déléguée cantonale au Campus Energypolis

VENETZ Philippe, Architecte cantonal, SBMA

REY Daniel, Architecte - Etudes et chantiers, SBMA

FABRIZZI Claude, Savioz Fabrizzi Architectes, Sion

2. Présentation

Le crédit-cadre accepté par le Grand Conseil en septembre 2013 concernant la création du Campus Valais Wallis prévoit un montant de Fr. 85 millions de francs pour la réalisation de l'étape 3 (Energypolis 2 – 2^{ème} phase de l'implantation de l'EPFL en Valais). De ce montant est déduit le montant de Fr. 5 millions pour des démonstrateurs dont le crédit d'objet a été approuvé par le Grand Conseil en septembre 2015. Il en résulte un montant disponible de Fr. 80 millions de francs. Bien que la réalisation de l'étape 3 telle qu'initialement prévue ait dû être abandonnée (déplacement de grande hydraulique de Lausanne vers Sion), le Conseil d'Etat a confirmé sa volonté de réaffecter ce financement à une affectation différente respectant l'esprit de la Convention d'implantation de l'EPFL en Valais signée en 2012.

	Total	dont tiers ou Canton	dont canton	dont Ville
Crédit-cadre et crédit d'objet				
Energypolis 2 – Crédit-cadre	80'000'000	24'000'000	50'400'000	5'600'000
Construction de la partie EPFL de l'I19	5'315'000		4'783'500	531'500
Achat du CIR (hors frais d'acte)	20'000'000		16'498'000	3'502'000
<i>dont bâtiment</i>	<i>14'620'000</i>		<i>13'158'000</i>	<i>1'462'000</i>
TOTAL	25'315'000		21'281'500	4'033'500
SOLDE	54'685'000	24'000'000	29'118'500	3'606'500*

Source : DEF

Le plan académique de la 2^{ème} phase de l'implantation de l'EPFL en Valais, concrétisé par un avenant II à la Convention de 2012, porte sur la création d'un pôle de recherche sur l'environnement alpin et polaire appelé ALPOLE.

En novembre 2017, le Grand Conseil a entériné l'achat du centre d'impression des Ronquoz (CIR) et de son assise foncière pour un montant de Fr. 20 millions. Cette acquisition comprend également l'achat de la parcelle attenante n° 14'853 pour Fr. 3,34 millions, en tant que parcelle de réserve. Le CIR abritera dans un premier temps cinq nouvelles chaires, au lieu des trois chaires initialement prévues (pour plus de détails sur les chaires, voir sous point 1.2.1 du message), sans engagement financier supplémentaire de la part du canton. Si le bâtiment le permet, trois chaires supplémentaires devraient s'installer, dans une seconde étape, dans l'optique de maximiser les synergies au sein d'ALPOLE, qui deviendra un nouveau pôle de l'Institut d'ingénierie environnementale de l'EPFL dont les chercheurs seront appelés à interagir étroitement avec le pôle de Lausanne. A terme, il y aura donc huit chaires dans le nouveau bâtiment, ce qui porte à 17 le nombre de chaires de l'EPFL en Valais, dont sept financées par le canton. Deux chaires computationnelles (CEE et ALP) font l'objet d'une installation anticipée cette année dans le bâtiment sis à la Rue des Ronquoz 35.

Le projet de transformation du CIR a fait l'objet d'une présentation détaillée par le bureau Savioz Fabrizzi Architectes à l'attention de la commission. Un des principaux aménagements est la création d'un patio central permettant d'amener de la lumière dans les espaces intérieurs afin d'utiliser la grande profondeur du bâtiment (60m x 40m). Si le bâtiment ne contient pas d'amiante, sa structure devra néanmoins être renforcée pour respecter les normes parasismiques. Pour plus de détails, il est renvoyé au message.

Financement

Le montant total comprenant la transformation du CIR et l'installation des infrastructures techniques et scientifiques s'élèvent à Fr. 38,55 millions. La Ville de Sion participe à hauteur de 10% des dépenses d'investissement. Le financement de la part du canton est assuré par un prélèvement sur le fonds des grands projets d'infrastructure du 21^{ème} siècle.

	Total	dont canton	dont Ville
Crédit d'objet			
Transformation du CIR et installation des infrastructures techniques	32'600'000	29'340'000	3'260'000
Equipements et infrastructures scientifiques	5'950'000	5'355'000	595'000
Total crédit d'objet	38'550'000	34'695'000	3'855'000

Source : message du Conseil d'Etat

3. Entrée en matière

Accès et stationnement

Les 46 places de stationnement suffisent étant donné l'emplacement idéal du bâtiment à proximité de la gare de Sion. La Ville de Sion projette également de construire un parking d'envergure à proximité.

Liaison plaine-montagne

Le projet tient compte du tracé définitif de la liaison plaine-montagne. Le tracé n'impacte que très faiblement la parcelle n°14'853, il demeure possible d'y construire deux bâtiments.

Zone de danger hydrologique (crue du Rhône)

Les parcelles se situent en zone bleue (zone de danger moyen). En cas de crue du Rhône, les autorités disposent de six heures pour évacuer le bâtiment. Au niveau de la construction, il faut garantir qu'il n'y a pas d'équipement en sous-sol, ce qui est le cas, et respecter certaines exigences liées à la structure du bâtiment.

Respect du crédit-cadre

Lors de la présentation du crédit d'objet sur l'acquisition du CIR en automne 2017, le Département s'était engagé à transformer et équiper le bâtiment pour un montant qui ne dépasserait pas Fr. 30,7 millions ([voir rapport de la commission EFCS](#)). Or le crédit d'objet porte sur un montant de Fr. 38,55 millions. Le Département répond comme suit :

- Le montant de Fr. 20 millions comprend le prix d'acquisition de la parcelle n° 14'853 qui n'est pas utilisée pour le projet mais que le Conseil d'Etat a jugé opportun d'acquérir en raison de sa situation. Il n'a cependant pas été possible d'absorber ce montant dans le cadre des travaux de transformation du CIR. En revanche, ce terrain pourra être utilisé à d'autre fin, notamment pour un futur projet Energypolis 3. Dans ce cas de figure, une participation de la Ville de Sion pourrait être envisagée.

- Dans le cas du CIR, le Conseil d'Etat a acquis le bâtiment mais également le foncier (parcelle n° 1'194 d'une valeur de Fr. 2,04 millions). Le cas du CIR est un peu particulier puisque l'Etat du Valais est propriétaire du foncier. Dans les crédits d'objets antérieurs, la Ville de Sion s'était engagée à mettre à disposition le terrain.
- La valeur du bâtiment du CIR est évaluée à Fr. 14'620'000.- (la part nette du canton s'élève à Fr. 13'158'000). A cela s'ajoute le terrain d'une valeur de Fr. 2'040'000, soit Fr. 16'660'000.- pour l'ensemble. En retranchant ce montant du montant de Fr. 50,7 millions, on obtient un montant de Fr. 34'040'000.- qui est dans la ligne de la part nette du canton de Fr 34'695'000.- allouée pour le présent projet.
- L'Alpotron n'était pas prévu lors des discussions relatives à l'acquisition du CIR et à sa transformation. De même, ce n'est que plus tard que l'option a été prise d'exploiter au maximum l'espace disponible et de porter le nombre de chaires présentes à cinq au moins, ce qui occasionne des dépenses supplémentaires en infrastructures scientifiques, d'autant plus qu'il était prévu à l'origine d'installer des chaires computationnelles et qu'aujourd'hui le projet intègre quatre laboratoires supplémentaires.
- Le bâtiment nécessite des renforcements parasismiques conséquents.
- Au final, malgré une hausse des dépenses d'investissement en lien principalement avec l'augmentation du nombre de chaires et, par corollaire, des coûts liés aux infrastructures et équipements scientifiques, le montant du crédit-cadre de Fr. 80 millions est respecté.

VOTE :

L'entrée en matière est **acceptée à l'unanimité**.

4. Lecture de détail

Art. 3

Proposition : supprimer l'article 3 (inséré par erreur)

Vote : proposition **acceptée** à l'unanimité.

5. Vote final

Le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'objet pour la transformation des locaux du Centre d'impression des Ronquoz et l'installation d'infrastructures techniques et scientifiques dans le cadre du Campus Energypolis est **accepté** par 11 voix et 2 abstentions.

Le président
Martin Lötscher

Le rapporteur
Bruno Perroud